

**Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal  
du 14 AVRIL 2021**

**Présents** : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, N. DRAESCHER, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, S. BAUDY, M. TIRCAZES, F. COUDURE, H. BERNADET, C. BOISSIERE, L. PEDARRIEU, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER.

**Absents excusés** : V. BERGES a donné pouvoir à Mr BONNASSIOLLE Stéphane

Mme PIZEL Sylvia a été élue secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu du 31 mars 2021
- Vote des taux communaux 2021
- Vote des subventions aux associations année 2021
- Vote du budget primitif 2021
- Dispositif d'aide au paiement des loyers des commerces pendant la COVID19

**● Questions diverses**

Séance ouverte à 19h.

## I. Approbation du Compte Rendu de la séance du 31 Mars 2021

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 31 Mars 2021. Il n'y a pas d'observation de la part des conseillers.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## II. Vote des taux communaux 2021 (2021-17)

Vu le projet de Budget Primitif de l'année 2021, duquel il résulte qu'il reste à pourvoir une insuffisance de 678 346 € (hors taxe d'habitation), à couvrir par le produit des impôts locaux,

Le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** en conséquence de fixer à titre prévisionnel la somme de 678 346 € (hors taxe d'habitation) le montant des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2021

**FIXE** comme suit les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2021

Taxe	Base	Taux	Produit
FB	2 817 000 €	23.46 %	660 868 €
FNB	36 300 €	48,15 %	17 478 €
<b>TOTAL:</b>			<b>678 346 €</b>

*Membres présents (19 Voix POUR)*

## III. Vote des subventions aux associations année 2021 (2021-18)

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation de MONTARDON.

Madame la Présidente de la commission vie associative informe que la commission a étudié l'ensemble des demandes de subventions reçues et propose aux membres du conseil municipal une répartition des subventions comme suit :

Association / Organisme	Montant voté 2021
<b>Association à caractère "Social"</b>	
ADMR	200 €
CCAS	0 €
Asso Donneurs de Sang	200 €
SSIAD	200 €
Toujours Jeunes	800 €
Aides diverses jeunes : lycée agricole, collège unss, Alexis Peyret	400 €
Association caritative de l'année : Cardiac des Monts	300 €
<b>Associations à caractère "Loisirs et éducatif"</b>	
MONTARDON d'Achille	250 €
Club Photo	250 €
Montardon Accro'BIKE	280 €
Foyer Rural Montardon	2 000 €
Judo Club	800 €
Ass Pelote Montardonaise	250 €
MAWELA AFRIQU'EN DANSE	980 €
Bridge Club	0 €
Art et création	250 €
<b>Association à caractère "Intérêt général"</b>	
Asso Parents d'Elèves	300 €
ACCA Montardon (demande exceptionnelle matériel suite nombreuses battues)	300 €
Anciens PG CATM	300 €
Bibliothèque Montardon (1€ par habitant) 2305 hab.	2 305 €
Comité des Fêtes de Montardon	3 000 €
OCCE MATERNELLE	3 360 €
OCCE PRIMAIRE	6 160 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 885 €</b>

Membres présents (19 voix pour).

#### IV. Vote du budget primitif 2021(2021-19)

Le Conseil Municipal,

**VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif 2021 :

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2020	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 330 605,00	(D001) 274 394,00	(R001) 0,00 R1068) 274 393,00
	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)</b> <i>Déficit / excédent</i>	<b>0,00</b>	<b>330 605,00</b>	<b>274 394,00</b>	<b>274 393,00</b>
2020	Propositions 2021 (d) <i>Déficit / excédent</i>	1 802 702,00	2 039 856,00 237 154,00	750 978,00 567 758,00	183 220,00
	<b>Total 2020 + propositions 2021 (e = c + d)</b> <i>Déficit / excédent</i>	<b>1 802 702,00</b>	<b>2 370 461,00</b> 567 759,00	<b>1 025 372,00</b> 567 759,00	<b>457 613,00</b>
+2020	Opérations d'ordre de section à section (f)	567 759,00	0,00	0,00	567 759,00
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g) <i>Déficit / excédent</i>	0,00 567 759,00	0,00	0,00	0,00 567 759,00
2021	<b>Total du budget (h = e + f + g)</b> <i>Déficit / excédent</i>	<b>2 370 461,00</b>	<b>2 370 461,00</b>	<b>1 025 372,00</b>	<b>1 025 372,00</b>

Membres présents (19 voix pour).

## V. Dispositif d'aide au paiement des loyers des commerces pendant la COVID19 (2021-20)

Mr Le Maire informe l'Assemblée que le Projet de Loi de Finances pour 2021 a prévu la mise en place d'un dispositif d'aide aux loyers des commerces pendant la crise sanitaire annulant les loyers de novembre 2020. Cet allègement peut être envisagé tant par les bailleurs privés que publics.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a conclu plusieurs baux pour l'occupation de locaux communaux à titre commercial.

En raison de l'épidémie de covid-19, il précise que certains professionnels de bars et restaurants ont dû cesser leur activité au mois de novembre 2020 et que les loyers correspondants n'ont pas été honorés. Le bar-Brasserie « Le Temps de.... » est concernée par cette situation.

Aujourd'hui, le Maire interroge l'Assemblée sur le point de savoir si le loyer du mois de novembre 2020 pour le bar-Brasserie « Le Temps de.... » peut être purement annulé conformément à ce dispositif.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** : de ne pas réclamer au bar-brasserie « Le Temps de.... » le loyer non honoré de novembre 2020.

**DONNE** tous pouvoirs à Mr Le Maire pour engager ce dispositif et demander à l'Etat le remboursement correspondant.

*Membres présents (19 voix pour).*

## XI. Questions diverses

- Centre de vaccination Serres-Castet : l'ouverture du centre de vaccination à Serres-Castet est différé en attente de l'arrivée du vaccin Pfizer. Beaucoup de personnels volontaires pour participer au fonctionnement du futur centre.
- Effractions bâtiments communaux : L'école a été visitée ; La tablette de pointage de la cantine a été dérobée ainsi que du matériel audio des maîtresses. De plus, la toiture du dojo a été éventrée par effraction causant des dégâts matériels ; Ces bâtiments de construction ancienne ont été fermés d'accès au public contenant dans certains matériaux de l'amiante. Une expertise

d'assurance est en cours. Une fois dépolluée par une société agréée, le bâtiment pourra ouvrir à nouveau.

- Fibre64 : 680 prises restent à déployer jusqu'en 2021 pour le secteur sud du Laps. Il est déploré que beaucoup de problèmes de génie civil empêchent le branchement rapide de certains habitants
- Bulletin municipal : Distribution Vendredi 16 Avril 2021

***La séance est levée à 21 h 00***